

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 24 MAI 1972



# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
M. MITCHELL SHARP, SUR LE RAPPORT  
DE LA COMMISSION PEARCE,  
CHAMBRE DES COMMUNES, LE 24 MAI

Dans ma déclaration du 1<sup>er</sup> décembre 1971 à la Chambre des communes, j'annonçais que les propositions en vue d'un règlement pour la Rhodésie, auxquelles avaient acquiescé les représentants britanniques et rhodésiens réunis à Salisbury, devraient être soumises à l'opinion du peuple rhodésien dans son ensemble par l'entremise de la Commission Pearce. Malgré certaines réserves que j'ai faites à l'époque, le Gouvernement canadien n'a pas essayé de prévoir la décision que le peuple de la Rhodésie, et, particulièrement, la majorité des Africains de Rhodésie, pouvaient seuls prendre à ce sujet: à savoir si les propositions étaient suffisamment prometteuses d'un régime démocratique éventuel pour compenser le refus d'établir dès maintenant un gouvernement représentatif de la majorité.

La Commission Pearce ayant accompli sa tâche, qui consistait à sonder l'opinion du peuple rhodésien, elle rapporte actuellement que cette population dans son ensemble a trouvé les propositions inacceptables.

Il serait facile maintenant de dire que toute la question rhodésienne se retrouve au même point où elle était avant que cette étude soit entreprise, mais en fait on ne peut pas reculer dans le temps. Un sentiment politique nouveau existe maintenant parmi les Africains de Rhodésie. La minorité dirigeante blanche s'est rendu compte de la force et de l'étendue de l'opposition noire au régime minoritaire. Par ailleurs la confiance des observateurs étrangers dans la parfaite intégrité de la Commission Pearce a été maintenue. La position du Canada qui était d'attendre que le peuple rhodésien ait lui-même exprimé ses vues, a été justifiée.

Le cours des événements à partir de là est naturellement difficile à prévoir. Le Gouvernement britannique, étant donné les responsabilités qu'il conserve à l'égard de la Rhodésie, a exprimé clairement son intention de garder ouverte la possibilité d'efforts renouvelés visant à un règlement et son espoir que personne parmi les intéressés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie, ne fera quoi que ce soit qui puisse rendre plus difficile encore la réalisation d'un règlement. Il va sans dire que toute solution proposée maintenant doit pouvoir gagner la confiance des Africains de Rhodésie.

En ce qui concerne le Canada, nous continuerons d'appuyer pour la Rhodésie l'objectif du gouvernement démocratique par la majorité. Nous continuerons de refuser la reconnaissance du régime illégal établi en Rhodésie. Nous continuerons de respecter les engagements que nous avons pris envers les Nations Unies et de maintenir les sanctions économiques existantes.